

## Compte rendu de Conseil municipal du 8 septembre 2016

Membres en exercice : 19

Présents : 16

Excusés : AUBINEAU-DUBOIS Audrey, BROUCHET Kévin, LONJARD Laetitia.

Secrétaire de séance : M. Jean BOULAIS assisté de Mme Monique CUILLER.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de séance du 11 juillet 2016.

### **DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER**

La commune renonce à son droit de préemption pour les opérations suivantes :

ADRESSE DU BIEN/ SECTION CADASTRALE	NATURE	SURFACE
Le petit bois Sect. 097 AB 162	Non bâti	1 002 m <sup>2</sup>
185, rue des Charmes Sect. ZA 162	Bâti	587 m <sup>2</sup>
Impasse de la scierie Sect. AH 128	Non bâti	654 m <sup>2</sup>
255, Route de la Blottière Sect. ZA 213	Bâti	- m <sup>2</sup>
27, rue des Chênes verts Sect. ZA 215	Bâti	2 254 m <sup>2</sup>
97, rue des Chênes verts Sect. ZA 215	Bâti	2 254 m <sup>2</sup>
Les Plantes Sect. 097 ZO 28 et 30	Bâti	1 002 m <sup>2</sup>

### **FESTIVAL LIBERTE SONS**

Les organisateurs du festival d'été *Liberté sons* sollicite la gratuité du site et des équipements proposés ainsi qu'une aide financière de 300 €. Le conseil municipal souligne que le siège de l'association n'est pas domicilié sur la commune, et qu'aucun budget prévisionnel ou bilan financier n'a été produit. Toutefois, le conseil accorde à l'unanimité la gratuité du site et des équipements mais rejette à la majorité (6 pour, 2 sous-conditions, et 8 contre) le versement d'une aide financière directe.

### **BILAN DE RENTREE SCOLAIRE**

Dans le cadre des dispositions de mise en sécurité des bâtiments scolaires sollicitées par l'Etat, le maire présente les mesures prises depuis la rentrée scolaire. Un courrier les détaillant a été remis à l'ensemble des parents d'élèves et présentées le jour de la rentrée scolaire. Un dispositif complémentaire sera prochainement installé, permettant une fermeture automatique des portes et portillons dès l'heure de rentrée et la possibilité de gérer ensuite les entrées par ouverture à distance.

### **REALISATION DE DEUX EMPRUNTS**

Compte tenu du montant global de TVA, soit 260 000 €, versé par la commune pour le projet de construction de complexe sportif, et dans l'attente de son reversement par l'Etat fin 2017 et 2018, le conseil municipal décide, à l'unanimité, la réalisation, auprès de la Caisse d'épargne, d'un prêt court terme du même montant, au taux de 0,49 %, après consultation de 4 établissements bancaires.

Après avoir été informé de l'allongement des délais d'instruction de la demande de financement européen (FEADER du complexe sportif, le conseil décide de réaliser un emprunt complémentaire de 200 000 € tout en poursuivant son action auprès des élus régionaux chargés d'instruire ce dossier. Compte tenu des résultats de la consultation, le conseil retient, à l'unanimité, l'offre de la Caisse d'épargne au taux de 1,16 % sur 20 ans, avec amortissement constant (échéances dégressives).

### **RENOUVELLEMENT DE L'ECLAIRAGE PUBLIC**

Monsieur le Maire ayant rappelé les obligations règlementaires en matière de consommation et de performance des éclairages publics, une étude a été engagée pour évaluer le coût de cette mise en conformité sur l'ensemble du territoire communal. Le premier diagnostic recense 431 lanternes, dont 191 dites « à vapeur de mercure » sont à remplacer (151 à foyer ouvert + 40 à boules). Compte tenu du coût global de cette opération (environ 125 000 €) et des différentes options proposées, le conseil décide de poursuivre l'étude pour un programme de travaux porté à 2017.

## **DENOMINATION DE VOIE NOUVELLE**

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de dénommer la voie desservant le lotissement communal des écoles, « Rue Marcel Ré », en sa qualité d' élu municipal de 1965 à 1989.

## **MOULIN DE RIMBAULT : EFFACEMENT DE LIGNE ELECTRIQUE HTA ( COMPLEMENT)**

Monsieur le maire rappelle le coût initial des travaux d'effacement de la ligne HTA surplombant le complexe sportif auquel s'ajoute un coût supplémentaire de 4 064,01 € HT faisant l'objet d'une nouvelle convention entre l'opérateur et la collectivité. Le conseil accepte les travaux complémentaires afférents à cet effacement et autorise la signature de la convention correspondante.

## **PACT FINANCIER CAN**

Monsieur le maire informe le conseil des grandes lignes du PACT financier qui sera présenté aux élus communautaires à la fin du mois. L'Etat attribuant des moyens financiers à la CAN, via un programme pluriannuel destiné notamment à rénover les quartiers sensibles, la CAN souhaite que ce soutien à l'investissement puisse bénéficier aux 45 communes membres, suivant des critères qui restent à définir.

## **ALIMENTATION EAU POTABLE LA GRAVETTE**

Dans sa délibération du 11 février 2016, le conseil autorise la prise en charge « par la commune » d'une part des travaux d'installation d'une micro-station au Domaine de la Gravette. Cette participation étant à charge du budget annexe du service d'eau, le conseil autorise le remboursement par le service d'eau de cette participation de 4250 € avancée par la commune.

## **DECISIONS MODIFICATIVES**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité deux changements d'imputation comptable en section d'investissement, n'ayant aucune incidence sur l'équilibre budgétaire : un virement de crédit de 4 064,01 € au budget de la commune pour le complément de travaux d'effacement de la ligne électrique HTA à Rimbault, et un virement de crédits de 10 000 € au budget annexe du service eau pour le financement de l'étude patrimoniale.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Bureaux de vote : les locaux actuels des bureaux de vote n°2 et 3 n'étant pas conformes aux normes d'accessibilité, le Préfet autorise le déplacement du bureau de vote de La Revêtizon en mairie (salle du conseil municipal) et celui du Cormenier dans la salle de danse située derrière la mairie, à compter du prochain scrutin. A l'avenir, sur accord du Préfet, ces deux bureaux de vote seront réunis et intégreront les nouvelles zones d'habitat (le Rulé et le futur lotissement du stade).

Parc éolien : la LPO, en accord avec le Préfet, vient de mettre un frein au projet, au nom de la protection des oiseaux. Le porteur du projet rencontrera le Préfet avant l'avis de la Commission départementale nature paysage et sites (CDNPS).

Syndicat des trois rivières : il sollicite un engagement des communes membres pour une gestion raisonnée des voies et espaces publics.

Séance levée à 23h